
Compte rendu de l'assemblée générale statutaire de l'Association Foncière de Remembrement de Witternheim du 16 décembre 2014

Sous la présidence de Mme Claire DUTTER, administratrice provisoire, sont présents à l'ouverture de la séance, 24 propriétaires fonciers ayant le droit de vote sur 163.

Absents et excusés : Sébastien HAUG, Arnaud GAUTSCH.

Absent non excusé : M. le délégué du directeur départemental des territoires.

ORDRE DU JOUR :

1 : Mot d'accueil.

2 : Examen et adoption des statuts.

3 : Divers.

4 : Conclusions des travaux.

- Ouverture de l'assemblée ordinaire à 20h00 par la présidente de séance, Claire DUTTER et désignation de deux secrétaires de séance : Mme Christiane SPITZ et M. Patrice KRETZ.

- Le quorum n'étant pas atteint, la présidente convoque une nouvelle assemblée extraordinaire à 20h20.

- Ouverture de l'assemblée extraordinaire à 20h20 par la présidente Claire DUTTER.

1. Communiqué de la présidente :

Mme Claire DUTTER souhaite la bienvenue à M. le maire Philippe BRAUN, aux conseillers municipaux, aux propriétaires fonciers et aux membres de l'association foncière.

- Prise de parole de la présidente qui fait remarquer la difficulté de tenir à jour la liste des propriétaires fonciers.
- Présentation des membres du bureau actuel de l'Association Foncière de Remembrement (AFR).
- Présentation des chiffres de l'AFR :
 - Superficie en charge : 15,40 hectares.
 - Recette annuelle : 8000 €
 - Trésorerie : 25000 €
 - Cout de l'assemblée générale du 16/12/2014 : environ 400 €

2. Examen et adoption des statuts :

- La présidente rappelle l'objet des statuts et la nécessité de les adopter avant le 31 décembre 2014. A défaut, il sera procédé à leur adoption d'office par le Préfet après mise en demeure de l'association foncière. Pour mémoire, Witternheim fait partie des dix associations en Alsace à avoir rédigé des statuts.
- Lecture des statuts et commentaires.
- M. Denis DUTTER estime que le bureau devrait être élu par l'assemblée des propriétaires.
- M. André HATSCH, après avoir rappelé la date à laquelle les nouveaux statuts auraient dû entrer en vigueur, interpelle la présidente à l'effet de savoir si elle n'estime pas nécessaire de renouveler les membres de l'ancien bureau, alors qu'elle-même, présidente de l'ancienne association, est désignée par M le Préfet, administratrice provisoire pour organiser cette réunion.
- M. Marcel KRETZ s'interroge sur l'utilité de la démission du bureau actuel
- La présidente considère qu'il n'y aura pas lieu à réélection d'un nouveau bureau puisque celui-ci a été élu pour une période de six ans en août 2014.
- M. le maire explique qu'effectivement un appel à candidats aurait pu être lancé avant la désignation des propriétaires siégeant au bureau de l'AFR mais que le délai pour élire le bureau était trop court.
- La présidente s'engage à ce que les comptes rendu de l'AFR soient affichés en mairie et publiés sur le site internet de la commune, **witternheim.fr**
- Concernant la fréquence des assemblées générales, (tous les deux ans prévus à l'article 7-3) M. André HATSCH estime qu'une assemblée générale annuelle serait plus adaptée, fréquence retenue par toutes les autres associations. Il suggère de soumettre la question à l'assemblée. La présidente dit préférer économiser ces frais de réunion répétitifs pour les consacrer à la réfection des chemins.
- **L'assemblée adopte à la majorité, le principe d'une assemblée générale bisannuelle.**
- M. Denis DUTTER trouve inadmissible l'absence de M. le délégué du directeur départemental des territoires qui ne s'est pas excusé.
- **Concernant l'article 6 sur les modalités de représentation à l'assemblée générale des propriétaires**, l'assemblée vote à la majorité, dans un souci d'équité, le principe d'une voix par propriétaire
- Concernant les attributions de l'assemblée des propriétaires, M. André HATSCH remarque que les statuts ne prévoient pas un montant maximum des emprunts qui peuvent être votés par le bureau et qu'aucun choix n'a été effectué au sujet de la régie (avance ou de recette).

- Concernant les charges et contraintes supportées par les membres (article 19), M. André HATSCH demande à la présidente d'une part s'il existe déjà un règlement qui en fixe les modalités et les règles (ou si un projet est en cours), si une liste des ouvrages restant propriété privée des propriétaires a été établie (article 20), d'autre part. La présidente répond qu'une réflexion est en cours sur la création d'un règlement intérieur, suite logique à l'adoption des nouveaux statuts. En ce qui concerne les ouvrages privés, il n'en a pas été recensé par les membres du bureau.
- M. Marcel KRETZ s'interroge sur les modalités de communication du budget de l'AFR aux propriétaires. La présidente précise qu'il sera affiché en mairie et consultable sur le site internet de la commune. Elle précise qu'il appartient aux membres du bureau de faire remonter les remarques de quelque ordre que ce soit.
- M. André HATSCH interpelle la présidente sur le devenir de l'actif et du passif de l'ancienne association et sur la procédure, le cas échéant, de l'enregistrement des nouveaux statuts au Tribunal d'Instance. La présidente répond qu'il n'y a pas lieu d'enregistrer les statuts au tribunal d'instance. Le préfet prendra un arrêté à publier au recueil des actes administratifs (voir points 4 et 5 de la procédure d'adoption des statuts). La présidente rappelle qu'il n'y a pas dissolution de l'AFR de Witternheim, mais une mise en conformité avec la législation qui impose l'adoption de statuts, ainsi il n'y a pas lieu de se prononcer sur la dévolution de l'actif et du passif.
- Après examen et vote à main levée, article par article, les statuts sont adoptés à l'unanimité

3. Divers

- M. le maire, Philippe BRAUN, salue l'ensemble des personnes présentes et s'étonne du peu de monde présent. Il souhaite que les travaux à venir se passent dans une ambiance apaisée et remercie les membres du bureau pour leur investissement.

Plus aucune prise de parole n'est demandée, l'assemblée est levée à 21 heures 30. La présidente convie les personnes présentes au vin d'honneur.

Les secrétaires de séance

Patrice Kretz

Christiane Spitz